



Biocides

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Produit : Dobol appât mouche

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit biocide insecticide (TP18), contient un attractif (TP19)
Granulés appât attractif insecticide (GB)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

KWIZDA-France SAS
30 avenue de l'Amiral Lemonnier
78160 Marly-le Roi
Tél. 01 39 16 09 69
Fax 01 39 16 47 07

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008

Produit non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008

Conseil de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer l'emballage en accord avec la réglementation en vigueur, en déchetterie.
L'emballage souillé et le produit non utilisé ne doivent pas être éliminés avec les déchets ménager.

2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS

Caractérisation chimique : mélange.

Description : granulés insecticide prêt à l'emploi basé sur la substance active Acétamipride

INGREDIENTS DANGEREUX			
Nom	N°CAS/ EINECS	Concentration	CLP Classification (R1272/2008)
Substances actives			
Acétamipride	160430-64-8	5 g/kg 0,5% (m/m)	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412 GHS07
Autres composants			
Z-9-tricosène (attractif TP19)	27519-02-4	0.6 g/kg 0,06 % (m/m)	H317

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation

Non applicable

Contact avec la peau

Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon, rincer abondamment. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritation.

Après ingestion

En cas d'ingestion, d'accident ou de malaise consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Prendre contact avec le centre antipoison le plus proche.

En cas d'ingestion de l'appât par des animaux, prendre contact dans les meilleurs délais avec un vétérinaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens recommandés : CO₂, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée

Moyen à éviter : eau sous pression/eau pulvérisée si il existe un risque de pollution des égouts ou de la nappe phréatique.

5.2 Dangers particuliers

Pas de danger particulier.

5.3 Conseil aux pompiers

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale

Autres recommandations

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques et en portant des gants appropriés.
Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur.

6.4 Référence aux autres sections

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit
Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle
Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.
Respecter les instructions d'utilisation.
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et température

Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec et bien ventilé et à l'abri du gel.
Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
Garder dans des containers hermétiquement fermés.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène et de protection générales

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit.

Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Equipement de protection individuel

Pas protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale

Protection des mains

Non obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Il est recommandé de porter des gants pour protéger des mains blessées ou irritées.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

Protection oculaire

Non obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Il est recommandé de porter des lunettes de protection en cas de quantité de poussière importante.

Protection corporelle

Vêtement de travail de protection non obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:

Forme	granulé solide
Couleur	jaune
Odeur	fromage
pH dilué(1% H ₂ O)	5 -7 (1%, 500 ppm)
Point d'ébullition	non applicable
Masse volumique	> 1 à 20°C
Densité	725 - 850
Point Eclair	>100°C
Auto inflammation	non applicable
Danger d'explosion	pas de danger d'explosion
Solubilité:	soluble dans l'eau

9.2 Autres informations

Pas d'autres données disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas d'autres données disponibles

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue avec les matériaux d'emballage. Éviter le contact avec des oxydants forts, acides ou bases.

10.6 Produits de décompositions dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information on sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification pour la matière active ((Acétamipride) :

Oral LD50 (rat): 417 mg/kg (male) 314 mg/kg (female)

Cutané LD50 (rat): > 2000mg/kg

Inhalation LC50 (rat): > 1.15 mg / l / 4hrs.

Corrosion/irritation cutanée:

Cutanée (lapin): Négatif

Domage/irritation sérieuse :

Oeil (lapin): Négatif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire :

Respiratoire: Pas de donnée

Cutanée (cobaye): Négatif

Mutagenicité des cellules germinales:

Test d'Ames: Négatif

Test d'aberration chromosomique: Positif

Micronucleus test(mouse): Négatif

Etude UDS : Négatif

Cancérogénicité :

Rat: Négatif

Souris: Négatif

Toxicité pour la reproduction :

Rat: Négatif

Toxicité sub-aigüe :

Test de toxicité par dose répétée sur 90 jours :

NOAEL (rat): 12.4 mg/kg (male), 14.6 mg/kg (femelle)

Toxicité chronique :

NOAEL(rat): 7.1mg/kg/day (male), 8.8mg/kg/day (femelle) (2 years)

NOAEL (mouse): 20.3 mg/kg/day (male), 25.2 mg/kg/day (femelle) (1.5 year)

Teratogenecité :

Rat: Négatif

Lapin : Négatif

Le granulé contient un agent d'amertume (dénatonium benzoate) qui contribue à la limitation des risques d'ingestion accidentelle par les enfants. Il importe toutefois de bien respecter les mesures de précaution indiquées sur l'étiquette de l'emballage. Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques :

Toxicité aquatique Données pour la matière active (Acétamipride)

Toxicité aigüe (poisson) :

Lepomis macrochirus - CL50 : >119.3 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures

Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 : >100 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures

Toxicité aigüe (daphnie) :

Daphnia magna - CE50 : 49.8 mg/l - Durée d'exposition : 48 heures

Toxicité aigüe (algue) :

CE50 : >98.3 mg/l - Durée d'exposition : 72 heures

Toxicité aigüe (abeille) :

Orale LD50 : 8.85 µg ai/abeille

Contact : 9.26 µg ai/abeille

12.2 Persistance and dégradabilité

Pour la substance active acétamipride : non rapidement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pour la substance active acétamipride : non bioaccumulable

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pour la substance active acétamipride : pas de potentiel de caractère PBT ou vPvB

12.6 Autres effets néfastes

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines, même en petite quantité.

13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes, remettre à un collecteur de déchets dangereux ou en déchetterie

13.2 Traitement des emballages souillés

Ne pas réutiliser les emballages contaminés, jeter les emballages en accord avec les règlements officiels. Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Non applicable

14.3 Classe de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux. Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

Réglementation nationale :

Ce mélange n'est pas concerné par la classification ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide
Code douanier : 30808919090

Phrases pertinentes :

H302 Nocif en cas d'ingestion

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi. Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande. Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas. L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.